|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| A/51/6 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 5 août 2013 | | |

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante et unième série de réunions**

**Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

NIVEAU D’UTILISATION DES RÉSERVES

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document présente le niveau d’utilisation des réserves (document WO/PBC/21/7), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l’OMPI à sa vingt et unième session (9 – 13 septembre 2013).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le “Résumé des décisions et recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa vingt et unième session (9 – 13 septembre 2013)” (document A/51/14).
3. Les assemblées des États membres de l’OMPI et des unions administrées par l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à prendre note du contenu du document WO/PBC/21/7, en tenant compte de toute recommandation formulée à cet égard par le Comité du programme et budget, telle qu’elle figure dans le document A/51/14.

[Le document WO/PBC/21/7 suit]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/PBC/21/7 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 31 juillet 2013 | | |

**Comité du programme et budget**

**Vingt et unième session**

**Genève, 9 – 13 septembre 2013**

NIVEAU D’UTILISATION DES RÉSERVES

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document i) fait le point sur le niveau des fonds de réserve et de roulement (FRR) après la clôture de l'année financière 2012 et ii) indique le niveau des crédits alloués sur les FRR pour les projets approuvés par les États membres ou proposés et soumis à leur approbation en vue d'un financement au moyen des réserves de l’Organisation.
2. Les états financiers de l’OMPI pour l’exercice qui s’est achevé le 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).
3. Le présent document contient les sections suivantes :
   1. la première partie indique le niveau des FRR après la clôture de l’exercice financier de 2012 en précisant l’incidence des ajustements requis par les normes IPSAS;
   2. la deuxième partie indique le niveau des crédits alloués sur les FRR approuvés par les États membres ou proposés et soumis à leur approbation[[1]](#footnote-2); et
   3. la troisième partie donne un aperçu du niveau des FRR une fois ces crédits prélevés, et de la dotation proposée par union pour les sept projets qu'il est proposé de financer au moyen des réserves de l'Organisation[[2]](#footnote-3).

**NIVEAU DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Tableau 1. Résultats préliminaires et FRR par union à la fin de 2012

*(en milliers de francs suisses)*



1. Le résultat opérationnel de l'Organisation pour 2012 calculé sur la base des normes IPSAS s'est élevé à 25,6 millions de francs suisses. Le résultat global pour 2012, compte tenu des dépenses prélevées sur les réserves et des ajustements correspondants requis par les normes IPSAS, a été un excédent de 15,7 millions de francs suisses. Les dépenses prélevées sur les réserves se sont élevées à 14,8 millions de francs suisses selon la comptabilité budgétaire (9,9 millions de francs suisses après réalisation des ajustements requis par les normes IPSAS) pour les projets approuvés par les États membres.
2. Par conséquent, à la fin de l'année 2012, les FRR de l'OMPI s'élevaient au total à 178,2 millions de francs suisses alors que leur solde d'ouverture était de 162,5 millions de francs suisses. Le tableau 2 donne un aperçu des ajustements requis par les normes IPSAS pour l'année 2012 et des ajustements similaires réalisés au cours des deux années précédentes.

Tableau 2. Résumé des ajustements IPSAS

*(en millions de francs suisses)*



**PROJETS FINANCÉS AU MOYEN DES RÉSERVES**

1. Le tableau 3 donne un aperçu des dépenses consacrées à de grands projets qui sont en cours d'exécution ou qui ont été proposés et soumis à l’approbation aux États membres.

Tableau 3. Aperçu des grands projets

*(en milliers de francs suisses)*



**SOLDE DES FRR APRÈS PRÉLÈVEMENTS**

1. Le tableau 4 donne un aperçu des soldes des FRR par union. Les crédits déjà approuvés mais non encore dépensés se sont élevés à 36,9 millions de francs suisses à la fin de 2012. Le solde des FRR après prélèvement des crédits approuvés s’est élevé à 141,4 millions de francs suisses. Ce chiffre est à rapprocher de l’objectif fixé pour les FRR, 120,6 millions de francs suisses, pour l'exercice biennal 2012‑2013. Si l’on prend en considération les nouvelles propositions de projets relevant du plan-cadre d'équipement, le solde des FRR continuerait d'excéder de 9,6 millions de francs suisses l’objectif fixé.

Tableau 4. Aperçu des FRR par union  
(*en milliers de francs suisses*)



8. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l’OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]

1. Voir le Plan-cadre d’équipement (document WO/PBC/21/18). [↑](#footnote-ref-2)
2. Idem. [↑](#footnote-ref-3)